



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

#### **Note verbale datée du 12 novembre 2018, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, comme suite à la lettre du Président datée du 14 août 2018, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport établi par le Gouvernement cambodgien sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 12 novembre 2018 adressée  
au Président du Comité par la Mission permanente du Cambodge  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport du Cambodge sur l'application de la résolution 1540  
(2004) du Conseil de sécurité**

Le secrétariat de l'Autorité nationale chargée des armes chimiques a le plaisir de faire rapport sur les activités menées par le Cambodge et les résultats obtenus par celui-ci dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive.

**A. Projets exécutés au titre de l'initiative d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires**

1. Projet 3 : Développement des connaissances et transfert des meilleures pratiques en matière de gestion de la sécurité, de la sûreté et des risques biologiques ;
2. Projet 4 : Programme interinstitutionnel d'intervention dans le domaine de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire ;
3. Projet 6 : Développement des connaissances et transfert des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets chimiques et biologiques ;
4. Projet 7 : Orientations, procédures et normalisation dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques ;
5. Projet 8 : Conditions nécessaires au renforcement des cadres juridiques nationaux relatifs aux substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
6. Projet 11 : Promotion des bonnes pratiques et des procédures interagences applicables à l'évaluation des risques d'emploi abusif de substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
7. Projet 12 : Renforcement des législations et réglementations dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques, ainsi que des systèmes de gestion des laboratoires en Asie du Sud-Est – phase 2 ;
8. Projet 21 : Renforcement des capacités régionales des dispositifs de contrôle aux frontières servant à détecter et à identifier les substances chimiques, radiologiques et nucléaires ;
9. Projet 22 : Organisation de formations techniques spécialisées en vue de renforcer les capacités des services de première intervention en cas d'accident chimique, biologique, radiologique ou nucléaire ;
10. Projet 28 : Soutien à la mise en place d'un système national intégré de sécurité applicable aux matières nucléaires et radioactives ;
11. Projet 29 : Renforcement des ressources humaines à l'échelle régionale dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de la gestion des contrôles de sécurité, dans le cadre d'un programme de Master universitaire organisé en Thaïlande ;
12. Projet 30 : Réseau d'excellence sur la criminalistique nucléaire dans la région de l'Asie du Sud-Est ;
13. Projet 31 : Réseau d'universités et d'instituts chargé de la sensibilisation aux questions relatives au double usage de produits chimiques ;

14. Projet 46 : Renforcement des capacités de l'Asie du Sud-Est en matière d'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans les domaines suivants : première intervention, sûreté et sécurité biologiques, sensibilisation et cadres juridiques ;
15. Projet 47 : Programme d'information de l'Union européenne sur la coopération en matière de contrôle des exportations en Asie du Sud-Est.

#### **B. Élaboration d'instruments nationaux**

1. Élaboration d'un plan d'action national relatif aux matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;
2. Établissement du tableau du Comité sur l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité ;
3. Projet de mise en place d'une infrastructure nationale de sûreté radiologique (code : KAM9001) ;
4. Projet de renforcement des capacités en matière de gestion des déchets radioactifs (code : KAM9002).

#### **C. Instruments internationaux**

1. Signature d'un accord de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur les privilèges et immunités ;
2. Signature d'un accord du Réseau de garanties Asie-Pacifique.

#### **D. Activités liées à la non-prolifération des armes de destruction massive**

1. Participation à toutes les consultations de haut niveau sur la non-prolifération organisées par le Japon à l'intention des États d'Asie depuis 2014 ;
2. Participation à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire ;
3. Participation, en août 2017, à un atelier de formation destiné aux coordonnateurs nationaux de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) ;
4. Présentation d'un rapport annuel « néant » au titre du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques ;
5. Organisation d'un séminaire régional sur la Convention sur les armes chimiques et la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques à l'intention des États d'Asie membres de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, du 7 au 9 mai 2018, à Siem Reap (Cambodge).

#### **E. Référent national**

Le Cambodge n'a pas encore nommé de référent national chargé de collaborer avec le Comité aux fins de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#). Les experts du Comité ont présenté une demande en ce sens lors d'une table ronde à laquelle ont participé des experts cambodgiens et des experts du Comité en septembre 2014 à Phnom Penh.